

LYCEE LOUISE MICHEL

NARBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 février 2022

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ETABLIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Acte n°52 /2021-2022 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec la société RENTOKILL pour la lutte contre les nuisibles.

Acte n°53 /2021-2022 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à adhérer au groupement de commandes permanent piloté par la Direction des Achats de l'Etat et à passer des marchés subséquents.

Acte n°54 /2021-2022 :

Le conseil rejette la proposition de répartition de la DHG du Lycée général Louise MICHEL qui lui est présentée par le chef d'établissement.

Acte n°55 /2021-2022 :

Le conseil rejette la proposition de répartition de la DHG de la SEP du lycée Louise MICHEL qui lui est présentée par le chef d'établissement.

ACTES DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Le chef d'établissement arrête l'emploi de la dotation horaire globalisée du lycée général pour l'année scolaire 2022/2023

Le chef d'établissement arrête l'emploi de la dotation horaire globalisée de la SEP du lycée pour l'année scolaire 2022/2023

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance.

Publication du 28 février 2022 au 27 mars 2022.

Le Proviseur,

Éric BOISSIERE